

CARTE BLANCHE

Ne pas comprendre fait comprendre

Vous est-il déjà arrivé de voyager en train à côté d'une personne qui répète sans cesse la même phrase au téléphone? Cela peut être désagréable. Mais ça peut aussi être du plus haut intérêt. Prenez par exemple le cas de cette dame qui téléphonait à côté de moi dans une langue dont je n'avais absolument aucune idée. Pas un seul de ses mots ne signifiait quoi que ce soit pour moi. La seule chose que j'ai remarquée, c'est qu'elle émettait continuellement les mêmes sons. Elle ne faisait que répéter cette longue phrase unique. Puis elle s'arrêtait un instant, semblait écouter son interlocuteur et reprenait exactement la même phrase, cela inlassablement.

Au bout d'un certain temps, je me suis mis à réfléchir sur le sens que pouvait bien avoir cette phrase. S'agissait-il d'un serment? La dame redisait-elle sans cesse: «oui, sois-en sûr mon chéri, je t'aime comme au premier jour»? Devait-elle répéter sa déclaration si souvent parce que son interlocuteur ne cessait de lui redemander si elle en était vraiment certaine?

Ou alors, était-ce quelque chose de tout différent? Disait-elle par exemple: «non, non, même si je dois vous le répéter encore mille fois, je ne veux vraiment pas m'abonner à votre journal»?

Alors que la dame continuait de répéter la même phrase dans son téléphone portable, je me suis fabriqué de nouveaux films, son interlocuteur invisible devenant tour à tour dans mon imagination l'amant sceptique, le vendeur obstiné, la grand-mère en état de confusion mentale et la fille insoumise: «non, ma fille, cela m'est complètement égal jusqu'à quelle heure tes copines peuvent rester dehors, toi, tu seras à 22 heures précises à la maison».

Il est étonnant à quel point nous pouvons voir dans une unique phrase des choses qui n'y sont pas. En fait, ce phénomène ne fonctionne que si la phrase en question est prononcée dans une langue dont nous n'avons absolument aucune idée. Si nous comprenons quelques bribes, l'interprétation en est déjà limitée. Si j'avais capté ne serait-ce qu'un sens ou un autre d'un mot dans la phrase de la dame, il est fort probable que je ne me serais pas mis du tout à penser autant. Ce n'est que mon incompréhension totale qui a excité ma curiosité et mon potentiel d'imagination.

Je ne saurai jamais dans quelle langue la dame s'exprimait et je ne connaîtrai jamais non plus le contenu exact de sa phrase ni son interlocuteur. Néanmoins,



Solidarité sans frontières



29.07.2006, Berlin-Prenzlauer Berg
Sur le trajet entre une discothèque et la gare du S-Bahn Greifswalder Strasse, un homme d'origine camerounaise est injurié de manière raciste et tabassé par un groupe de 10 à 12 personnes. Il subit de graves blessures à la tête et doit rester des semaines à l'hôpital pour se faire soigner. Photo: Jörg Möller

Plus d'infos sur les photos de ce bulletin se trouvent sur la page 9.

je crois avoir été témoin d'un entretien important et intéressant. Et, si je le veux, je peux même m'imaginer qu'en quelque sorte, je connais bien cette personne de langue étrangère. C'est un beau sentiment parce qu'il me donne à croire que la langue humaine peut beaucoup plus que communiquer des contenus. ❁

Pedro Lenz

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

N° 1, FÉVRIER 2009

WWW.SOSF.CH

OUI à la libre circulation des personnes: merci!

Presque deux cents personnes ont prêté leur nom et pour beaucoup fait un don pour soutenir notre appel «la libre circulation des personnes est un droit humain» et en permettre la publication.

Vous avez ainsi contribué au succès de la votation du 8 février.

Droit de rester pages 2-3

Rétrospective sur
l'occupation des églises à Zurich

Loi sur l'asile page 4

Widmer-Schlumpf suit
Blocher sur la voie des durcissements

Dossier pages 5-8

La campagne
«Aucun enfant n'est illégal»



OCCUPATION D'ÉGLISES À ZURICH

Droit de rester pour tous !

Le 19 décembre 2008, 150 sans-papiers et militant-e-s solidaires ont occupé l'église des prédicateurs (Predigerkirche) à Zurich. Ils demandaient l'application de la réglementation des cas de rigueur et l'amélioration du régime insoutenable de l'aide d'urgence dans le canton de Zurich.

La campagne « Droit de rester pour tous » s'est rendue visible le 19 décembre 2007 par un coup d'éclat lorsque 120 réfugié-e-s et sympathisant-e-s ont occupé la cathédrale de Zurich en signe de protestation contre les durcissements introduits dans le droit d'asile et des étrangers. Par la suite, diverses actions de protestation et manifestations ont été organisées.

« Café des réfugiés » comme point de départ

Lors du « café des réfugiés » hebdomadaire, les bénéficiaires de l'aide d'urgence ont eu la possibilité d'échanger leurs bons Migros contre de l'argent comptant. Le café est vite devenu pour bien d'entre eux un rendez-vous régulier leur permettant non seulement de préparer des repas et de manger ensemble, mais aussi de s'organiser collectivement. Des collectifs pour le droit de rester ont été mis en place également dans d'autres villes. Le 19 avril 2008, il y a eu une première manifestation colorée sur ce thème à Zurich. Le

19 juillet, une marche de protestation de deux jours a rejoint le centre d'hébergement d'Uster pour personnes en détresse pour se diriger ensuite vers Kloten au lieu de détention en vue du refoulement. Réunissant environ 3 000 participant-e-s, la deuxième manifestation nationale pour le droit de rester s'est déroulée à Berne à la fin de la semaine des migrant-e-s, le 13 septembre. Deux mois plus tard, le 18 novembre, une cinquantaine de réfugié-e-s hébergés dans des centres zurichois s'est rendue au service des migrations pour faire entendre leur dépit face à la précarité de leurs conditions de vie et exiger des améliorations. Pendant toute l'année 2008, il y avait eu sans succès des entretiens entre d'autres organisations et le conseiller d'Etat Hans Hollenstein (PDC).

Occupation de l'église des prédicateurs

Par dépit face à leurs conditions de vie toujours inchangées et inacceptables, environ 150 sans-papiers et militant-e-s solidaires

25.05.2006, Berlin-Zehlendorf

Un homme apparaissant clairement comme étant d'extrême droite urine contre un mur d'un café avec jardin. Lorsque les clients et le tenancier protestent, lui et son groupe d'ami-e-s réagissent par des injures racistes. Le groupe en question barre ensuite le passage à une famille qui veut quitter précipitamment le café. Arrivée entre-temps sur les lieux, la police n'écoute que la version des provocateurs sans se préoccuper du point de vue des lésés. Au contraire, les agents s'en prennent au tenancier et ne le lâchent qu'au moment où il menace de révéler l'incident à la presse. Un employé est blessé lorsqu'on lui passe les menottes. Photo: Jörg Möller

ont occupé l'église des prédicateurs au Niederdorf de Zurich le 19 décembre. Ils ont réclamé l'application de la réglementation des cas de rigueur, la mise en place d'un régime plus humain d'aide d'urgence et la suppression de l'interdiction de travailler pour les requérant-e-s d'asile déboutés et les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière.

La relation entre responsables de l'église et occupant-e-s est demeurée distante. Daniel Lienhard, président de paroisse, a d'abord exprimé de la compréhension en disant que l'Eglise est le partenaire adéquat pour attirer l'attention sur des problèmes humanitaires. Toutefois, lors d'une rencontre en date du 22 décembre, les occupant-e-s ont ensuite été fermement invités à quitter l'église d'ici au 27 décem-

Le canton de Zurich en ligne de mire

La nouvelle loi sur l'asile ne définit que très vaguement les critères à remplir pour l'admission d'un cas de rigueur. Ce flou conduit à des différences choquantes. Ainsi, en 2008, le canton de Zurich n'a présenté à la Confédération aucune demande d'admission de cas de rigueur alors que le canton de Vaud lui en a adressé 300.

Absence de politique en matière de cas de rigueur

Marc Spescha, expert en droit des étrangers, reproche au canton de refuser d'appliquer la loi: «légalement, le canton n'est pas obligé d'accorder des autorisations pour cas de rigueur, mais il est tenu d'examiner avec sérieux les demandes qui lui sont présentées. Le canton de Zurich fait autrement: il fixe les exigences si haut qu'elles ne peuvent pratiquement pas être remplies.» Ainsi, les personnes intéressées doivent avoir un passeport. Elles doivent prouver une activité lucrative ininterrompue et remplir des critères linguistiques plus sévères que ceux exigés par la Confédération.

Bons Migros...

La forme de l'aide d'urgence pour les requérants d'asile déboutés et les personnes frappées par une décision de non-entrée en matière relève aussi de la compétence cantonale. Or, comme le montre un rapport de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, la marge d'appréciation des cantons est ici également fort large. Zurich se trouve

une nouvelle fois parmi les plus restrictifs. Il ne donne pas d'argent mais exclusivement des bons Migros, six de 10 francs par semaine. Impossible ainsi de se servir dans des magasins moins chers ou plus proches. Impossible aussi de trouver des produits provenant de certaines régions d'origine.

...et «dynamisation»

Zurich a pour spécialité la «dynamisation». Une partie des migrant-e-s doit changer constamment de lieu d'hébergement. Ils doivent se présenter une fois par semaine au service des migrations qui examine si leur renvoi est exécutable ou s'il y a lieu de les placer en détention en vue du refoulement. Ils sont envoyés ensuite au service social qui leur attribue un nouvel hébergement pour sept jours. La rotation empêche l'intégration locale des intéressé-e-s. Les frais de transport à destination du service des migrations puis du nouveau lieu d'hébergement ne sont pas remboursés.

Jusqu'à récemment, quelques centres établissaient un petit document avec photo pour les sans-papiers – avec des conséquences diverses. Souvent, les contrôles d'identité se terminaient par quelques nuits en prison. Toutefois, ces «laissez-passer» permettaient parfois d'éviter une arrestation selon l'humeur des agents. Selon les sans-papiers, le service social de Zurich a maintenant ordonné aux exploitants des centres, comme réaction à l'occupation des églises, de ne plus distribuer de tels documents.

Conclusion: Hollenstein ajoute volontairement à la criminalisation et à la précarisation des intéressé-e-s et les contraint à ne pas respecter la loi comme par exemple à se déplacer sans titre de transport.

bre. En contrepartie, l'Eglise offrait de mener un lobbying actif en faveur des sans-papiers et de chercher le dialogue avec le gouvernement cantonal. En réunion plénière, les occupant-e-s ont refusé cette proposition à l'unanimité car des représentants de l'Eglise avaient fait des promesses semblables une année auparavant. Depuis lors, la situation des sans-papiers à Zurich ne s'était toutefois que péjorée. Il a été décidé de persévérer. Le conseiller d'Etat en vacances de ski a été invité à venir dans l'église pour un entretien. Il a refusé et ne s'est déclaré d'accord de recevoir une délégation qu'une fois l'église des prédicateurs évacuée.

Echo médiatique réjouissant

Dans l'intervalle, les sans-papiers ont organisé des soirées films et des rendez-vous d'information qui ont connu une forte fréquentation. Plusieurs courts métrages retracent les échanges et donnent la parole aux personnes concernées.

L'écho médiatique a été à la fois surprenant, important et maintenu. Il a dépassé le seul conflit entre occupant-e-s et Eglise pour s'étendre de manière bienvenue à la problématique posée par la politique zurichoise en matière d'asile et à l'incapacité du conseiller d'Etat Hollenstein d'assumer ses responsabilités politiques. Pour la toute première fois, les sans-papiers «invisibles» dans la société et «effacés» dans les statis-

tiques de l'asile sont devenus et restés le thème médiatique principal.

Le 29 décembre, les sans-papiers ont lancé un appel à manifester le 3 janvier 2009. A cette dernière date, ils ont annoncé vouloir se plier aux conditions posées en vue d'un entretien officiel et quitter l'église des prédicateurs. Le pasteur Anselm Burr les avait invités pour quatre jours dans l'église St Jacques du quartier de Stauffacher.

Hollenstein déçoit

Le 5 janvier, Hollenstein a reçu une délégation des occupant-e-s. Il a alors refusé toute amélioration de l'aide d'urgence. Concernant les cas de rigueur, il a cependant promis d'instituer une commission ad hoc, mais sans préciser ni les compétences de cette commission ni aucun agenda.

A sa conférence de presse, il a assuré qu'il allait réexaminer l'ensemble des demandes refusées en matière de cas de rigueur, laissant ainsi toutefois un espoir extrêmement mince et vague aux réfugié-e-s vivant depuis déjà cinq ans en Suisse. En effet, Hollenstein ne s'est pas montré prêt à vouloir modifier les critères appliqués

aux cas de rigueur, extrêmement restrictifs en comparaison à ceux d'autres cantons.

Une commission ad hoc devrait disposer de compétences suffisantes pour pouvoir fixer de meilleures lignes directrices contraignantes pour l'admission des cas de rigueur. Sinon, elle n'apporterait aucune amélioration concrète à la politique d'asile du canton de Zurich.

Les sans-papiers ont reproché à juste titre à Hollenstein de continuer à se défilier derrière le service des migrations. Néanmoins, ils ont quitté l'église St Jacques le 7 janvier après de longues discussions. Après 19 jours astreignants, beaucoup d'entre eux ont alors rejoint les centres d'aide d'urgence. Toutefois, leur lutte n'en est pas pour autant terminée – elle vient au contraire de vraiment commencer. Ces prochaines semaines, des entretiens sont prévus avec des représentant-e-s de divers partis politiques; l'Eglise organisera chaque mois une rencontre publique sur le sujet et prévoit sa propre table d'hôtes. De plus, les sans-papiers entreprendront de nouvelles actions si aucune amélioration ne s'annonce. ❁ Fabian/Balthasar Glättli

Vous pouvez apporter votre aide!

Achetez des bons Migros (utilisables dans toute la Suisse). Vous les commandez en payant le montant voulu (en dizaines de francs) à Rechtsauskunft Anwaltskollektiv Zürich, 8026 Zurich, CCP 85-281331-6, mention «Gutscheine». Vous pouvez le faire régulièrement, ce qui est d'une grande aide (à noter).

NOUVEAUX DURCISSEMENTS DE LA LOI SUR L'ASILE

Sur les traces de Blocher

Une année à peine après l'entrée en vigueur complète de la loi révisée sur l'asile et de la nouvelle loi sur les étrangers, nouvelle étape : le 14 janvier 2009, le Conseil fédéral a envoyé en consultation de nouveaux durcissements à la demande de la cheffe du DFJP Eveline Widmer-Schlumpf.

Même l'UDC l'a relevé : la proposition de ne plus permettre le dépôt de demandes d'asile dans les représentations suisses à l'étranger est absurde – même si d'autres pays ont également supprimé cette possibilité. La suppression de la procédure à l'ambassade contraint les requérants d'asile à venir en Suisse avec l'aide de passeurs. Cela n'est toutefois que le sommet de toute une série de propositions que la nouvelle conseillère fédérale a en grande partie reprises de son prédécesseur.

La reconnaissance d'un réfugié comme motif des durcissements

Après l'octroi de l'asile à un déserteur érythréen par la Commission de recours en matière d'asile parce que le régime de son pays punit de manière draconienne les déserteurs invoquant des motifs politiques, l'asile devrait être totalement exclu pour ce type de réfugiés. Une logique aussi claire qu'insoutenable : lorsqu'il y a des motifs d'asile, ceux-ci devraient être immédiatement effacés par la loi. Sinon, la Suisse pourrait en effet être contrainte à continuer d'accorder vraiment l'asile à des personnes personnellement menacées. Manifestement, pour le Conseil fédéral, le droit d'asile ne sera assez sévère que lorsqu'il ne permettra plus d'accorder le statut de réfugié.

Les Etats de la Corne de l'Afrique oscillent depuis quelques années entre la guerre ouverte et la paix froide. Les personnes qui désertent des institutions militaires ou civiles prévoyant un service obligatoire sont soumises à des mesures de persécution toujours plus dramatiquement sévères. Cette évolution ressort de la forte augmentation du nombre de réfugiés en provenance de l'Erythrée. En 2005, l'Office fédéral des migrations a dénombré 145 demandes d'asile en provenance de ce pays, et ce nombre a progressivement augmenté pour atteindre 2 849 actuellement.

C'est à juste titre que le Conseil suisse pour la paix relève que l'exclusion expresse du refus de servir dans la guerre et de la désertion parmi les motifs de fuite admissibles limiterait encore notablement la notion de réfugié déjà étroitement conçue et que cette exclusion créerait une nouvelle qualité de réfugié dans la longue série des révisions de la loi sur l'asile.

Liberté d'opinion au rabais – pas seulement pour les requérants d'asile

Le fait que les requérants d'asile ayant fui un régime dictatorial aient de bonnes raisons d'utiliser chez nous leur liberté d'opinion pour dénoncer les données insoutenables et antidémocratiques de leur pays d'origine ne soucie guère la Suisse officielle. Bien que ses représentant-e-s ne cessent de prétendre que les « vrais réfugiés politiques » continueront d'être reconnus, il s'agit désormais de considérer comme suspects les requérants d'asile qui

critiquent publiquement la politique de leur pays d'origine voire de les sanctionner par des amendes.

Le Conseil fédéral ne vise pas les seuls réfugiés qui invoquent la garantie constitutionnelle de la liberté d'opinion. Les Suisses et Suissesses qui participent à la planification et à l'organisation de manifestations risquent également des amendes si les manifestations ont pour seul but de créer des « motifs subjectifs survenus après la fuite ».

Moins de protection en cas de conflits armés

Le projet de révision prévoit enfin de limiter l'admission provisoire dans les situations de conflits armés ou de carences en soins médicaux, alors qu'en 2007, plus de 2 700 personnes ont été admises provisoirement précisément pour ces motifs. Cela concernait environ un tiers des demandes d'asile examinées.

Opposition aux nouveaux durcissements

Les partis politiques et les associations ont jusqu'à mi-avril pour s'exprimer sur les nouvelles propositions de durcissement. Leur position est déjà connue depuis l'annonce des mesures envisagées. Des critiques ont été émises immédiatement après la conférence de presse du Conseil fédéral. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Amnesty International et l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers ont rappelé que les réfugiés ont besoin de « protection, pas de dissuasion ». Le Conseil pour la paix s'est montré indigné du soutien indirect que le Conseil fédéral, avec les durcissements prévus, en arrive à consentir « aux pires régimes de ce monde, qui contraignent leur jeunesse au service de guerre pour des missions d'agression ».

Solidarité sans frontières (Sosf) a appelé la population à adresser des lettres personnelles de protestation contre les nouveaux durcissements à la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf. Un modèle de lettre établi par le Forum civique européen se trouve sur notre site. Par la suite, pendant les débats parlementaires, Sosf organisera une campagne de cartes postales pour rappeler leur responsabilité humanitaire aux députés des deux Chambres fédérales – il est déjà possible de s'inscrire pour cette action sur le site de Sosf.

La solidarité avec les réfugiés ne saurait s'exprimer qu'à la fin de la procédure d'asile par le soutien du droit de rester en faveur des sans-papiers. Notre mouvement doit désormais participer à la lutte commune contre les nouveaux durcissements prévus qui auraient en fin de compte pour effet de placer encore davantage de personnes en quête de protection dans la situation précaire de requérants déboutés et illégaux. Le lancement ultérieur d'un référendum est pour le moment réservé. ❀ Balthasar Glättli
www.sosf.ch/aktionen

AUCUN ENFANT N'EST ILLÉGAL

Les enfants ont des droits !

La campagne «Aucun enfant n'est illégal» entend améliorer les conditions de vie des enfants et adolescents qui vivent en Suisse sans autorisation de séjour. L'idée est que les droits de l'enfant doivent profiter à tous les enfants – en particulier en Suisse !

Ses camarades d'école partent en vacances alors qu'elle doit rester en Suisse. Tous les autres adolescents peuvent créer des «problèmes» alors qu'elle ne peut se permettre aucune faute et qu'elle doit sans cesse se tenir sur ses gardes face à la police. «Nous ne pouvons pas non plus tant aller en ville, car c'est trop dangereux. Daniela vit avec son frère et sa mère en Suisse sans permis de séjour. Elle va encore à l'école et souhaiterait devenir un jour hôtesse de l'air. Dans sa situation sans autorisation de séjour, ce désir ne peut toutefois rester qu'un rêve. Les enfants et adolescents sans statut de séjour peuvent certes aller à l'école obligatoire en Suisse mais la voie des apprentissages et des écoles supérieures leur est refusée.

Enfants et adolescents discriminés

Plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents vivent en Suisse sans permis de séjour. Dans les années 1970 et 1980, il s'agissait surtout d'enfants de saisonniers. De nos jours, leurs parents sont des sans-papiers, des requérants d'asile déboutés et devenus illégaux, mais aussi des étrangers vivant légalement chez nous mais auxquels le regroupement familial a été refusé. Les divers durcissements du droit d'asile et des étrangers ont simplement déplacé le problème, mais ne l'ont pas résolu – au contraire : la loi sur les étrangers permet aujourd'hui que des adolescents soient internés jusqu'à une année en vue du refoulement dès l'âge de 15 ans.

Noir juridique

Depuis les occupations d'églises en 2001, il arrive certes que des sans-papiers soient pris en considération, mais presque exclusivement en tant que forces de travail adultes. Le fait que ces «forces de travail» puissent avoir une famille est rarement relevé. Jusqu'à aujourd'hui, on ne parle guère des enfants et adolescents vivant chez nous sans permis de séjour. Du point de vue juridique, ils sont inexistantes bien



**Solidarité
sans
frontières**



**DOSSIER 1 – 2009
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

FÉVRIER 2009

Aucun enfant n'est illégal

qu'ils passent bien des années et souvent toute leur enfance en Suisse. Leur quotidien est cependant truffé de tracas : peur qu'on les découvre, peur d'un refoulement, isolement social, pauvreté et absence de perspectives d'avenir. Ils ne sont de loin pas mis au bénéfice de tous les droits garantis par la constitution et par la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ratifiée par la Suisse.

Par exemple, le droit à la formation est incomplet pour ces enfants et adolescents. L'accès aux crèches est souvent refusé aux jeunes enfants sans statut de séjour valable même si leurs deux parents travaillent. Après l'école obligatoire, les adolescents au séjour irrégulier n'ont guère le choix qu'entre travailler au noir et ne rien faire. La loi leur interdit de suivre un apprentissage faute de permis de travail.

Les revendications

D'où les revendications de la campagne «Aucun enfant n'est illégal» :
– respect du droit à la formation, depuis le niveau préscolaire jusqu'au niveau

19.05.2006, Berlin-Friedrichshain
Dans le parc public de Friedrichshain, un jeune de la scène alternative se fait tabasser soudainement par une vingtaine de néonazis (selon leur look) avec des matraques et des bouteilles. Huit des agresseurs sont arrêtés sur la Virchowstraße.

05.05.2006, Berlin-Friedrichshain
Des jeunes alternatifs sont attaqués dans le parc de Friedrichshain par une cinquantaine de néonazis et hooligans par des jets de bouteilles et de pierres. Les deux camps subissent de graves blessures. Photo: Jörg Möller

**Dossier du
Bulletin 1 – 2009**

**Solidarité sans frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch
Tél 031 311 07 70
Fax 031 311 07 75**

PC 30-13574-6



25.05.2006, Berlin-Charlottenburg,
arrêt de bus

Peu après minuit, une femme d'origine malaisienne est injuriée de manière raciste à un arrêt de bus sur la place Savigny par un groupe de jeunes hommes. L'un d'eux harcèle la femme en émettant des sons incompréhensibles, forts et beuglants.

Lorsque le mari d'origine indienne demande à cet individu s'il a un problème, celui-ci le frappe soudainement violemment des deux mains sur la poitrine et le fait tomber par terre : blessures à l'occiput, au coude et aux mains. Une voiture de police qui passe par hasard s'arrête. L'auteur fuit lorsque les policiers sortent de leur voiture.

Photo : Jörg Möller



post-obligatoire et de la formation professionnelle ;

- pas de mesures de contrainte à l'encontre des mineurs ;
- possibilité de régularisation facilitée pour les enfants et leurs familles.

La campagne est menée par l'association « Pour les droits des enfants sans statut légal » fondée par les permanences pour les sans-papiers de Bâle, Berne et Zurich, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, les syndicats UNIA et SSP-VPOD ainsi que Terre des Hommes Suisse et Entraide protestante. ❁

Lisa Weiller/Heiner Busch

Laura : « Je serais sûre d'avoir un avenir »

La peur est toujours là, dit Laura. « La peur qu'un de mes camarades apprenne que je n'ai pas de papiers ou que je dois quitter la Suisse. Chaque fois que je suis dans la rue avec des camarades et que je vois passer une voiture de police, j'ai des palpitations. Que faire s'ils viennent et me demandent mes papiers »

Laura est venue en Suisse à l'âge de douze ans avec sa mère parce que l'ami de cette dernière était persécuté dans leur pays d'origine. Leur demande d'asile a été rejetée deux ans plus tard. La mère et la fille ont alors passé dans la clandestinité. Laura est retournée à l'école seulement après avoir appris de la permanence pour sans-papiers que les enfants sans papiers pouvaient également suivre l'école. La mère a entre-temps épousé son nouvel ami de nationalité suisse et a obtenu un permis de séjour. « Comme j'étais déjà majeure, je n'ai pas pu être intégrée dans ce permis et je continue d'attendre la décision de Berne. »

« Actuellement, je suis à l'école supérieure. L'an prochain, je passerai mon diplôme. Si tout va bien, j'aimerais avoir ensuite une

maturité professionnelle. A cet effet, je devrai faire une année de pratique et j'aurai besoin d'un permis, malheureusement. D'ici une année, je devrai commencer à me faire du souci. Sans permis, je ne peux pas suivre l'école et alors, c'est la fin. Mais si je réussis, je voudrais étudier. Mon but serait de devenir physiothérapeute. »

L'absence de permis ne compromet pas seulement la formation de Laura mais fait obstacle à d'autres choses toutes naturelles pour les autres, comme par exemple un déplacement à la ville voisine de Lörrach de l'autre côté de la frontière ou des vacances d'été à l'étranger : « mon ami est espagnol. Il m'a demandé si je voulais l'accompagner en été en Espagne. Au début ce n'était qu'une idée comme ça, mais c'est devenu toujours plus sérieux. Je ne savais pas comment le lui dire. Quand il m'a dit qu'il voulait faire les réservations, je lui ai tout raconté. D'abord, il ne m'a tout simplement pas crue. Il a posé bien des questions et ne pouvait toujours pas me croire. Encore maintenant, il ne comprend pas vraiment ma situation. Pour lui, c'est quelque chose de tout nouveau, qui lui fait un peu peur. »

« Si j'avais un permis, bien des choses seraient différentes. Je serais sûre d'avoir un avenir. Tout ce qui est en moi serait différent. Je n'aurais plus peur ni pour moi ni pour les autres qui sont autour de moi. Personne ne devrait plus se faire du souci si je ne réponds pas au téléphone pendant cinq minutes. »

Droit à la formation et à l'école pour tous

*Avec d'autres organisations,
la campagne «Aucun enfant n'est
illégal» poursuit le but que le droit
à l'école et à la formation profite
également aux enfants et adoles-
cents sans statut de séjour valable.*

Selon la constitution fédérale et la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, les enfants astreints à suivre l'école ont droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Ce droit vaut également pour les enfants frappés par une décision de renvoi entrée en force.

Depuis l'entrée en vigueur de la dernière révision de la loi sur l'asile en janvier 2008, les requérants d'asile déboutés vivant en Suisse doivent se contenter de l'aide d'urgence. Parmi ces personnes, il y a des familles avec enfants. Actuellement, les enfants concernés suivent l'école publique dans tous les cantons sauf dans le canton de Berne.

La Direction de l'éducation du canton de Berne a en effet invité les communes d'Aarwangen et de Kappelen à fournir aux enfants en âge de scolarité obligatoire vivant dans les centres de l'aide d'urgence un enseignement de six à dix leçons hebdomadaires au lieu de leur ouvrir l'accès aux écoles publiques. Ces six leçons sont actuellement toutes données le même jour de la semaine. Les enfants concernés ne bénéficient d'aucune autre structure pendant les six journées restantes. Ils n'ont par ailleurs aucune possibilité de se socialiser avec des camarades de leur âge. Il arrive toutefois que les requérants d'asile déboutés restent plusieurs années en Suisse, que ce soit parce qu'ils ne peuvent pas être renvoyés ou parce qu'ils déposent une demande pour cas de rigueur.

Formation pour tous

La plupart des enfants des sans-papiers vivant en Suisse peuvent suivre l'enseignement de base dans des écoles publiques, du moins selon la loi. Après l'école obligatoire, bien des adolescents se retrouvent devant un vide. En Suisse, la voie alors la plus fréquente est celle de la formation professionnelle. Toutefois, contrairement à la scolarité du niveau post-obligatoire (par exemple, gymnase), la formation profes-

sionnelle relève du droit au travail et non pas du droit à la formation. Cela a pour conséquence qu'il faut un permis de travail pour faire un apprentissage. Ainsi, même les jeunes ayant déjà trouvé une place d'apprentissage ne peuvent pas commencer leur formation professionnelle parce que, sans permis de séjour, ils n'obtiennent pas de permis de travail.

La Suisse viole ainsi la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant qui exige des Etats contractants qu'ils «encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant ...» (article 28 alinéa 1). En octobre 2008, le conseiller national PDC genevois Luc Barthassat a déposé une motion qui devait remédier à la situation. Il a demandé au Conseil fédéral de «rendre possible l'accès à une formation professionnelle aux jeunes sans statut légal qui ont accompli leur scolarité en Suisse».

Le «chapelet» du Conseil fédéral

Le gouvernement fédéral ne se laisse impressionner ni par le droit international public ni par des considérations humanitaires. Dans sa réponse du 5 décembre 2008, il a renvoyé au fait qu'il a toujours refusé ces revendications depuis 2001. En adoptant la nouvelle loi sur les étrangers, le parlement aurait «décidé de ne pas y inscrire une nouvelle disposition en faveur des jeunes au séjour irrégulier». Le Conseil fédéral, les cantons et la majorité du parlement ne voulaient pas d'une «réglementation collective ou d'une amnistie» – et basta. «L'octroi généralisé de permis de séjour à tous les jeunes vivant illégalement en Suisse est par contre exclu. Récompenser un tel comportement contraire au droit remettrait fondamentalement en question la politique suisse en matière de migration et d'admission des étrangers et encouragerait le séjour illégal».

Les sans-papiers pourraient présenter des demandes pour cas de rigueur, dont l'examen tiendrait compte «de manière toute particulière de la présence d'enfants scolarisés». On le sait, la réalité est tout autre. ❀

Lisa Weiller



**«Aucun enfant n'est illégal»
aide les enfants et adolescents sans
statut légal à être vus et entendus.**

**Il faut une autre prise de conscience dans
la population pour faire naître la pression
nécessaire qui permette d'introduire des
améliorations sur la scène politique. A cet
effet, la campagne prévoit notamment:**

- un manifeste pouvant être signé par toute personne et organisation;
- un concours d'affiches et de cartes postales sur le sujet, suivi notamment d'une exposition itinérante;
- un kit utilisable pour des actions les plus diverses;
- des projets avec la participation d'enfants et d'adolescents sans statut légal pour les rendre visibles et leur donner la parole.

Nous avons besoin de votre aide: communiquez-nous des témoignages concernant des enfants ou adolescents sans statut légal, par exemple à l'école, dans l'administration, avec la police ou à l'hôpital; apportez-nous un soutien financier (la campagne «Aucun enfant n'est illégal» vit de dons et chaque don, même modeste, nous est précieux); signez notre manifeste par solidarité pour les enfants et adolescents sans statut légal – le manifeste sera prochainement sur notre site; travaillez avec nous (nous cherchons notamment des personnes pour nous aider dans notre entrée on line, pour traduire des textes allemands en français et en italien, pour collaborer au graphisme des tracts et affiches ou simplement pour participer à des actions locales). En résumé, nous avons besoin de vous et de votre motivation pour arriver à plus de résultats dans notre campagne.

**Association pour les droits des enfants
sans statut légal, Rebgasse 1, 4058 Bâle
+41 (0)61 681 96 30 (mercredi et jeudi)
lisa.weiller@sans-papiers.ch
www.aucunenfantnestillegal.ch
CCP 60-132664-2**

Mohsen: «vivre une vie normale»

«Quand la guerre a éclaté dans mon pays d'origine, ma mère a vendu notre maison pour que je puisse fuir en Europe. Après la déportation de mon père et de mes deux oncles, elle avait peur qu'il puisse m'arriver la même chose. Maintenant, je ne sais pas où elle vit avec mon frère cadet. Je n'ai plus eu de contact avec elle depuis trois ans.»

Mohsen a fui en Suisse parce qu'il avait un oncle qui y vivait. «Comme j'avais seulement 16 ans, j'ai pu aller à l'école. J'ai fait aussi un peu de théâtre, du football et j'ai travaillé après les classes dans un garage.» Il aurait pu commencer un véritable apprentissage de mécanicien dans ce garage si le Conseil fédéral n'avait pas considéré que la guerre était désormais terminée et que les réfugiés devaient retourner dans leur pays. «Mon maître d'apprentissage m'a téléphoné et est même venu au garage où je travaillais. Il m'a dit : «je suis désolé, nous avons reçu une lettre et tu n'as pas le droit de rester.» Dans le foyer où j'habitais, ils m'ont

aussi dit que je ne pouvais plus y revenir. J'ai rendu la clé et tout et tout.»

Mohsen a dû passer dans la clandestinité, mais a vite été pincé dans un contrôle de police pour se retrouver cinquante jours en détention. Depuis lors, il est sur ses gardes : «avant, je jouais du théâtre et du football, mais j'ai dû ensuite devenir plus prudent. Quand je fixe un rendez-vous à quelqu'un, j'arrive toujours cinq minutes en retard. Je veux éviter de me retrouver seul à attendre n'importe où ; ça me rendrait trop nerveux. Quand j'aperçois une voiture de police, j'ai chaque fois une immense peur.»

Depuis quelque temps, il vit avec son amie qu'il a l'intention d'épouser - «pas à cause des papiers, mais pour que ma peur disparaisse enfin et que je puisse mener une vie normale.» S'il obtient une autorisation de séjour, Mohsen commencera peut-être une nouvelle école. «Ou bien je pourrais continuer ma formation de mécanicien sur autos.»



23.06.2006, Berlin-Neukölln, Joachim-Gottschalk-Weg
Un homme de 38 ans d'origine nigériane est injurié de manière raciste par un homme de 61 ans qui lui lance deux bouteilles vides depuis son balcon. Une fillette de dix ans est légèrement blessée au pied par un éclat de verre. L'auteur est poursuivi pour excitation à la haine raciale et atteinte à l'intégrité corporelle. Photo : Jörg Möller

Références bibliographiques sur le sujet

Carreras, L.: Histoires de vie. Histoires de papiers. Lausanne 2002.

Frigerio Martina, M./Burgherr, S.: Versteckte Kinder: Zwischen Illegalität und Trennung. Saisonkinder und ihre Eltern erzählen. Lucerne /Stuttgart 1992.

Niklaus, P.-A./Schäppi, H. (éd.): Zukunft Schwarzarbeit? Jugendliche Sans-Papiers in der Schweiz. Zurich 2007

PICUM (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants): Enfants sans-papiers en Europe: victimes invisibles d'une immigration restrictive. Brussels 2008. 13.-, à commander sur www.picum.org

Reinmann, E.: Sans-Papiers: SchülerInnen ohne Aufenthaltsbewilligung im Bildungswesen. Eine Untersuchung von Handlungsstrategien Betroffener. Mémoire de licence non publié. Berne, juin 2006.

Weiller, L.: Sans-Papiers-Kinder. Eine explorative Studie zur Lebenssituation von Kindern, die ohne Aufenthaltsbewilligung in der Schweiz leben. Mémoire de licence non publié, Zurich, août 2007



13.07.2006, Berlin-Friedrichshain
Vers 10h30, un Ghanéen est attaqué
par deux hommes sur la Bänisch-
straße. Il est frappé à coups de poings
notamment à l'œil puis à coups de
pieds lorsqu'il se retrouve à même
le sol. Un témoin ayant observé
la scène de sa fenêtre avertit la police
et les auteurs peuvent être arrêtés.
Photo : Jörg Möller

Images dans ce bulletin

ReachOut, centre de consultation pour
victimes et témoins de la violence raciste
et antisémite de l'extrême droite, docu-
mente depuis 2002 des agressions violen-
tes dans une «Chronique» berlinoise. Les
photos du présent Bulletin sont tirées de
l'exposition «Berliner Tatorte – Dokumente
rechter, rassistischer und antisemitischer
Gewalt» et permettent de se rendre comp-
te du quotidien effroyable de ces agressions.
Photos: Jörg Möller.

www.reachoutberlin.de

EN BREF

MANDATS D'ARRÊT D'INTERPOL

Le cas de Mesut Tunç

Une nouvelle fois, un réfugié d'origine turque reconnu en Suisse est tombé sous le coup d'un mandat d'arrêt international de la police turque lors d'un voyage à l'étranger. Des policiers autrichiens en civil ont arrêté le 3 janvier 2009 le jeune Mesut Tunç, âgé de 33 ans, qui rentrait d'un voyage à Vienne pour rendre visite à sa famille. Selon le mandat d'arrêt, il devait exécuter un solde de peine de 23 ans. Sur la base d'un aveu arraché sous la torture, un tribunal militaire l'avait condamné en 1995 à une peine de prison à vie alors qu'il avait 18 ans. Après une grève de la faim, Tunç avait été libéré provisoirement en 2002 et avait d'abord fui en Allemagne où il avait obtenu l'asile politique.

Après deux semaines de détention en vue de son extradition, la juge compétente a ordonné sa libération après la décision de l'office fédéral de l'asile, basée sur le dossier de la procédure d'asile allemande, que Tunç aurait également été reconnu en qualité de réfugié en Autriche. L'arrestation de Tunç est au moins la quatrième du genre de ces derniers dix ans. Cette fois également, l'office fédéral

suisse de la justice avait connaissance du mandat d'arrêt mais n'avait pas averti l'intéressé. Une telle mise en garde aurait toutefois permis d'éviter une relativement longue détention et des frais importants, a déclaré le comité de soutien auquel a également participé Solidarité sans frontières. La Suisse devrait en outre s'engager dans les instances de Schengen pour une reconnaissance réciproque des décisions en matière d'asile. Le conseiller national Daniel Vischer (Verts/ZH) entend déposer une motion dans ce sens à la session de mars des Chambres fédérales.

PREMIER BILAN DE SCHENGEN

5400 contrôles par jour

Depuis le 12 décembre 2008, la Suisse fait définitivement partie du groupe de Schengen. Désormais, le contrôle des personnes à la frontière est formellement aboli. Toutefois, cela ne veut pas dire du tout qu'il n'y a plus de forces de police aux frontières suisses : la police et le corps des gardes-frontières peuvent continuer de contrôler les marchandises – ce qui entraîne aussi



EN BREF



souvent des contrôles d'identité. En plus, suivant l'exemple allemand, la Suisse a introduit la zone d'enquête étendue et laisse la police et les gardes-frontières intervenir dans l'arrière-pays.

Le corps des gardes-frontières et la police ont accès depuis le 14 août 2008 au système d'information de Schengen (SIS). A cette date, ce système contenait environ 27 millions de données dont 26 millions concernaient des biens matériels (véhicules, papiers d'identité, billets de banque, etc.). Sur les 900 000 personnes répertoriées dans le SIS, 730 000 s'étaient vues interdire d'entrée, mais seules 23 000 étaient concernées par des arrestations et des extraditions. Ce bilan montre le grand déséquilibre que relève Solidarité sans frontières depuis des années. Si l'on se réfère aux personnes répertoriées, le SIS continue de ne pas être un système de recherches mais un système servant à empêcher l'immigration.

Cela ressort également des données fournies par la Suisse: en août, il y a eu 280 000 données matérielles et 23 000 données personnelles, dont 21 000 interdictions d'entrée et seulement 1 200 mandats d'arrêt.

Ces derniers mois, l'office fédéral de la police a sans cesse publié des avis de succès. Du 14 août au 22 décembre, les autorités suisses avaient enregistré 2 558 réussites avec le SIS. 1 121 de ces cas concernaient des personnes frappées d'une interdiction d'entrée dans l'un ou l'autre des 25 Etats de Schengen, 774 des biens mobiliers volés ou autrement recherchés et seulement 35 des personnes accusées d'infractions pénales et faisant

l'objet de mandats d'arrêt. Les autres cas de réussites concernaient des personnes disparues et des personnes répertoriées pour des « contrôles masqués » c'est-à-dire notamment des personnes à surveiller pour protéger la sécurité de l'Etat.

Pendant la même période, la police et les gardes-frontières ont interrogé en tout 700 000 fois le SIS, soit environ 5 400 demandes et contrôles par jour. En août, l'office fédéral de la police avait déclaré qu'on pouvait compter en tout avec 20 000 demandes par jour.

DUBLIN

Harmonisation de l'asile vers le bas

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), qui avait prôné le oui avant la votation sur Schengen/Dublin en mai 2005, a entre-temps reconnu avoir fait une erreur d'appréciation. Au Tages-Anzeiger, son secrétaire général Beat Meiner a déclaré le 16 décembre 2008 que si le oui avait été recommandé, c'était « dans l'espoir que la spirale négative des durcissements cesserait si la Suisse entrait dans un système européen harmonisé ». Cet espoir ne s'est toutefois manifestement pas réalisé. Solidarité sans frontières salue cette prise de conscience. Même si nous aurions bien entendu préféré qu'une meilleure politique européenne concernant les réfugiés ait contredit nos propres craintes.

CENTAINES DE RÉGULARISATIONS

« En 4 ans on prend racine »

Le mouvement « En 4 ans on prend racine » a lutté sous ce nom pour le droit de

rester de réfugiés du Kosovo, anciens saisonniers n'ayant pas été rapatriés pendant longtemps par le canton de Vaud. L'occupation de l'église de Bellevaux de Lausanne a duré 125 jours en 2001. Cette action a conduit à plus de mille demandes de cas de rigueur du canton de Vaud à Berne. 523 ont été rejetées par la Berne fédérale. Une longue lutte tenace a permis ensuite la régularisation de pratiquement toutes les personnes concernées de même que le droit de rester pour tout un groupe d'Ethiopien-ne-s et d'Erythréen-ne-s.

Maintenant le mouvement « En 4 ans on prend racine » s'est dissout. Le succès obtenu pour les réfugiés du Kosovo ne signifie toutefois pas que tout le combat se



IMPRESSUM

Bulletin

Solidarité sans frontières

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :

3160 allemand / 700 français

Affirmés par la REMP/FRP :

3559 allemand / 728 français

Composition/Graphisme :

Simone Kaspar, Genève

Impression : Oranis Offset, Coire

Expédition : Toleranz95, Coire

Rédaction : Heiner Busch,

Balthasar Glättli

Traductions : Olivier von Allmen

Lectorat : Sosf

Photos : Jörg Möller

Délai rédactionnel pour le prochain

numéro : 30 mars 2009

Nous nous réservons le droit

d'abrégier le courrier des lecteurs

Cotisation 2009 abo inclus :

salariés 70.- / couples 100.- /

non-salariés 30.- /

organisations 120.-

abonnement : individuel 30.- /

organisations 50.-

Editrice :

Solidarité sans frontières,

Neuengasse 8, 3011 Berne

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

Fax 031 311 07 75

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

ANNONCE

Oranis Offset druckt mit Oekofarben!



Oranis Offset

Hohenbühlweg 4
CH-7002 Chur
Fon 081 252 45 92
E-Mail: oranis@spin.ch



rait gagné. Au contraire : même dans le canton de Vaud, les réfugiés déboutés tirent le diable par la queue dans des conditions intenable au quotidien. C'est pourquoi, les activités continuent, dans le cadre de la nouvelle Coordination vaudoise asile et migration. Elle s'est fixé pour objectif de regrouper la lutte des sans-papiers et celle des requérants d'asile contre le mépris étatique de leurs droits fondamentaux. ❁

KIOSQUE

CONTRE LA POLITIQUE
MIGRATOIRE DOMINANTE

Correctifs nécessaires

Une autre politique migratoire est non seulement nécessaire mais aussi possible. C'est l'affirmation centrale de ce petit livre de poche réussi. Les 14 auteur-e-s étaient conscients que la seule référence aux droits humains ne permettait pas de changer l'opinion publique. Ils reprennent ainsi tous les principaux aspects de la politique migratoire dominante et de ses idéologies récurrentes pour ensuite les réfuter. Ils montrent qu'aussi bien la politique de cloisonnement que l'apparente nouvelle politique du management migratoire (le discours de l'« immigration utile », de la « lutte contre la migration illégale » et de l'« intégration » des étrangers vivant déjà ici) sont irrationnelles, coûteuses et brutales. Ce qui est dit ici sur l'exemple français nécessite urgemment un pendant pour la Suisse.

Rodier, Claire/Terray Emmanuel (éd.): Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières, Paris 2008 (Edition La découverte), 150 pages, Euro 10.-

AGRICULTURE INTENSIVE ET
EXPLOITATION DES IMMIGRANT-E-S

Légumes sanglants

Le Forum civique européen s'engage depuis des années pour une solidarité avec les personnes migrantes qui, sous les immenses serres en plastique d'Andalousie, produisent des tomates et autres légumes pour la clientèle des supermarchés du nord – à toutes les saisons et dans les

conditions les plus inhumaines. Divers auteur-e-s retracent une nouvelle fois dans cet ouvrage l'exploitation des migrant-e-s d'Afrique et d'Europe de l'est dans l'agriculture industrialisée de l'Europe occidentale, mais évoquent également bien des éléments annonciateurs d'une résistance.

Peripherie und Plastikmeer. Globale Landwirtschaft, Migration, Widerstand, publié par le Forum civique européen et par NoLager Bremen, Vienne/Brème 2008, 112 pages, Fr. 8.- (plus frais d'envoi), à commander auprès de plastik.meer@reflex.at

SOLIDARITÉ N'EST PAS QU'UN MOT

25 ans du Fonds de solidarité

L'an dernier, le « Fonds de solidarité pour les luttes de libération dans le tiers-monde » a pu lancer un regard rétrospectif sur l'histoire d'un quart de siècle de son engagement. Pendant toute cette période, le Fonds s'est profilé comme une œuvre d'entraide alternative. Il apporte une aide financière et en relations publiques à celles et ceux qui se défendent – des syndicats sud-africains aux groupements pacifistes et humanitaires en Colombie ou en Indo-

nésie en passant par les organisations d'immigrant-e-s au sud de l'Espagne. C'est ainsi en même temps un aiguillon qui rappelle au mouvement syndical suisse ses obligations internationalistes.

Stefan Howald (éd.): Dieses kostbare Gut der Solidarität. 25 Jahre Solifonds, Zurich (édition 8) 2008, 208 pages plus DVD, Fr. 24.-

ECONOMIE SOLIDAIRE ET GLOBALISATION

Autre gestion

Dans une nouvelle publication, le CETIM de Genève fait état des formes les plus diverses que peut revêtir l'économie subversive aux endroits les plus divers de notre planète. Quelle signification et quelles chances ont les entreprises ou coopératives récupérées par les travailleur-euse-s et les formes de recours à ses propres moyens face à la globalisation capitaliste ?

Centre Europe – Tiers Monde (CETIM): Produire la richesse autrement. Usines récupérées, coopératives, micro-finance... les révolutions silencieuses, Genève 2008, 176 pages, Fr. 10.- (à commander chez CETIM, 6 rue Amat, 1202 Genève, cetim@bluewin.ch) ❁



28.01.2006, Berlin-Friedrichshain, station de métro Frankfurter Allee
Tôt le matin, une quinzaine de hooligans d'extrême droite agressent deux jeunes gauchistes et en blessent un à la tête. Lorsque deux autres personnes viennent à leur secours, elles se font attaquer à coups de poings et de pieds. Une personne est jetée par les hooligans sur le ballast du métro, empêchée d'en remonter et frappée ensuite sur le ballast jusqu'à ce qu'elle ne bouge plus.
Photo: Jörg Möller

ATELIERS MÉDIAS

Les migrant-e-s doivent se faire entendre

Comme annoncé dans le dernier Bulletin, Solidarité sans frontières organise des ateliers pour migrant-e-s sur le travail avec les médias et le travail de campagne. Un atelier a eu lieu à mi-février à Olten. Nous cherchons maintenant des bénévoles qui puissent traduire en français les notices élaborées ou apporter une aide dans la réalisation d'ateliers en Suisse romande.

L'atelier comprend cinq modules décrits succinctement ci-après et pour chacun desquels il existe de brèves notices.

Travail conventionnel avec les médias

Lorsqu'il s'agit de transmettre à un large public ses propres points de vue politiques, il est recommandé d'organiser solidement les conférences de presse et le travail avec les médias en cas d'actions.

Propre travail médiatique

En plus de la communication d'idées politiques à des médias externes, il est également utile d'avoir sa propre activité médiatique. On peut penser à des réunions d'information, à des reportages, à des présentations vidéo ou audio par exemple.

Formes d'actions

Le travail conventionnel avec les médias peut s'accompagner d'actions pour attirer l'attention également des médias. En plus de formes d'actions créatives, il vaut la peine de penser à des moyens moins spectaculaires comme des stands d'information, des pétitions et du travail sérieux de lobbying et d'information.

Activisme on line

L'activisme sur Internet a pris toujours plus d'importance ces dernières années. Les campagnes politiques peuvent utiliser des outils on line de manière ciblée, multiple et avantageuse.

Planification des campagnes

Les campagnes nécessitent une organisation structurée. Elles doivent avoir des buts clairs et des dates clés pour qu'on puisse régulièrement les évaluer. Il s'agit de régler le financement et la répartition des tâches entre les participants.

www.sosf.ch/medienworkshops

AGENDA

INVITATION AUX MEMBRES
ET À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE:

Vendredi
3 avril 2009,
17h45 – env. 21h00

Assemblée générale de Solidarité sans frontières

à la Trapezsaal de l'église de la Trinité, Sulgeneckstrasse 13, Berne

Thème principal :
exposé « Migration et crise financière »
et discussion

Autres points : élection de la coprésidence et du comité, planification annuelle, comptes 2008, budget 2009.

Merci pour votre inscription au secrétariat!

Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch

Oui, je m'engage contre les nouveaux durcissements de la LAsi!

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CPA, Lieu _____

Email _____

- envoyez-moi des cartes postales ce printemps
- je suis prêt à écrire des courriers des lecteurs (modèles seront envoyés)
- je suis prêt à adresser des députés par email ou avec une lettre
- je soutiens les activités avec un don de francs

Envoyer à: Sosf, Neuengasse 8, 3011 Berne, Fax 031 311 07 75, CP 30-13574-6

Ou remplir le formulaire en ligne sur www.sosf.ch/aktionen

ANNONCE PRÉLIMINAIRE

Retraite ouverte

Lors d'une retraite ouverte les samedi et dimanche 6 et 7 juin 2009, nous souhaitons prendre le temps de définir des perspectives communes pour l'avenir de Solidarité sans frontières. Comment nous positionner face aux durcissements récurrents? Quels partenariats pouvons-nous envisager? Que choisir comme types d'actions?

Sont invité-e-s toutes et tous les membres qui entendent poursuivre ou entamer à l'avenir un engagement actif et continu avec Sosf. Merci de faire part de votre intérêt au secrétariat.